

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District Montreal
N° 11-042345-120

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.
| | | | |

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste
| | | | | | |

RÉFÉRENCES

DÉBUT 11:20 h
FIN 12:44 h
14:32
17:02

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au fond

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

Aveos Fleet Performance inc et als DEMANDE
FTI Consulting Canada inc DÉFENSE

Division _____ Salle n° 1612
commerciale

Le 20 mars 2012

PRÉSENTS: Hon Juge Mark Schragger JCS

Pour Aveos

M^e Roger P. Simard P

Pour le Credit Suisse

M^e Reinard Boucher P

Catherine Mcachrin P

Pour le contrôleur

M^e Sylvain Rigard

Pour Air Canada

M^e Jean Fontaine P

DEMANDE OU REQUÉRANT(E)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

NATURE DE LA CAUSE Motion for the appointment of a
chief restructuring officer

GREFFIER CARLA PIONISIO

INTERPRÈTE _____ Demandé à nouveau oui non

STÉNOGRAPHE _____

Identification des procureurs

Pour association internationale des
machinistes

Me Giuseppe Sciortino

Pour Aero Turbine inc

Me Jason Dalman

Cause continuée du 19 mars 2012

Représentation de Me Simard

Me Simard dépose un Service list en
date du 20 mars 2012

Me Simard affirme que toutes les
personnes qui sont indiqués sur la liste
ont reçu la requête par courriel

Me Rigard affirme que le rapport du contrôleur
a également été envoyé par courriel aux

ENREGISTREMENT

M 11:28
Dist. An Mois Jour Cas.

11:29

11:32
Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

RÉFÉRENCES

11:38

11:45

11:47

11:50

11:51

11:58

12:00

12:04

12:07

12:09

20-03-12

mêmes personnes

Représentation de Me Fontaine

Remarques du Tribunal

Représentation de Me Scioctino

Reference aux conclusions de la requête

Représentation de Me Boucher

Représentation de Me Dalman

Représentation de Me Rigaud

Questions du Tribunal

Intervention de Me Boucher

Remarques du Tribunal

Me Boucher remet au Tribunal
des jugements intervenus dans d'autres
dossiers

Me Boucher remet au Tribunal des
C.V. des membres du R.E.I ainsi que
la liste des services offerts par cette
compagnie

Les représentations de Me Fontaine sont
à l'effet que la requête n'est pas
contestée à l'exception des paragraphes
3 à 11 qui ne seraient pas les faits
véridiques

Le Tribunal s'adresse à Me Simard
en lui demandant de corriger des
paragraphes de sa requête

Intervention de Me Boucher

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District Montreal
N° 11-042345-120

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

12:18

RÉFÉRENCES

12:39

12:44

14:32

14:43

14:44

16:27

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

20-03-12

Question du Tribunal à Me Fontaine
Le Tribunal demande à Me Boucher
de faire un téléphone pour rejoindre
une personne.

Suspension

Reprise

Représentation de Me Boucher

Me Rigaud s'adresse au Tribunal

Me Belanger s'adresse au Tribunal
concernant une nouvelle requête

Me Sciertino s'adresse au Tribunal

Remarques du Tribunal

Suspension pour le dîner

Reprise

Représentation des procureurs

Remarques du Tribunal

Me Simard transmet au Tribunal
une nouvelle ordonnance corrigée

Intervention de Me Boucher

Echanges entre le Tribunal et Me
Boucher

Intervention de Me Rigaud

Suspension

Reprise

Représentation de Me Boucher

Me Boucher remet au Tribunal un
projet corrigé de l'ordonnance.

2003-12

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

16:37

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

16:58

RÉFÉRENCES

Le Tribunal ajoute d'autres modifications
que Me Baucher devra apporter

Suspension

Reprise

Jugement

Vu la requête intitulée "motion
for the appointment of a chief restructuring
officer" en date du 20 mars 2012 et
l'affidavit à l'appui;

Vu les représentations des
procureurs des parties énumérés au
procès-verbal;

Considérant la démission de
tous les membres du Conseil d'administration
du débiteur sauf l'affidante;

Considérant l'intention de
l'affidante de démissionner;

Considérant la fermeture des
opérations des débitrices;

Considérant les représentations
quant aux pertes quotidiennes de
500.000\$ par la continuation des
affaires dans les présentes circonstances;

Considérant que M. Jonathan
Solursh de la firme R.E.L. Groupe inc
a de l'expérience dans le domaine et

20-03-12

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

consent d'agir comme Chief restructuring officer ("CRO");

Considérant le rapport du contrôleur déposé ce jour et ses recommandations qu'un CRO soit nommé;

Considérant le consentement du Banquier Credit Suisse quant à la nomination d'un CRO;

Considérant l'absence de contestation des autres parties présentes;

Considérant les représentations qu'il n'est pas souhaitable que la CRE dépose une ~~cession~~ en faillite au moins présentement;

Considérant les représentations du procureur du Banquier Credit Suisse que ce dernier va probablement subir une perte et donc aura à supporter des frais professionnels;

Considérant qu'en conséquence, la seule partie qui subira un préjudice par une duplication possible dans les honoraires du Contrôleur et du CRO, serait Credit Suisse;

Considérant les manques d'alternatives viables pour les débitrices;

Considérant qu'un CRO comme

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District Montreal
N° 11-042345-120

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

20-03-12

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

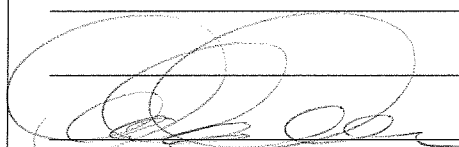
officier de la Cour non licencié par le Surintendant des Faillites, devra être un individu et non une corporation dans l'opinion de ce Tribunal;

Pour tous ces motifs:

Le Tribunal accueille en partie la requête;

Nomme M. Jonathan Solurich à titre de Chief restructuring officer des débiteurs;

Le Tribunal signe et dépose dans le dossier de la Cour l'ordonnance écrite à cet effet.



Manuel Solurich

Hon. M. Schreger J.C.S.